

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**

Le **vendredi trente et un Mars** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle, LEGER Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, Isabelle MANCEAU, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Anne-Marie HAIE (pouvoir à N. KERMARREC), Arnaud GUIRLIN (pouvoir à B. LOQUET), Jean François NOËL du PAYRAT (pouvoir à F. LAIGNIER)

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – TRAVAUX

D.2017/03/31-01

TRAVAUX

CONFORTEMENT

MUR

SOUTÈNEMENT

BELVEDERE

EGLISE

1°/ Réfection mur soutènement parvis/belvédère église

Monsieur le Maire rappelle que le mur de soutènement réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis/belvédère de l'église, a été fragilisé du fait d'infiltrations d'eaux de ruissellement dues à des fissures (pouvant être créées par la poussée due aux remblaiements réalisés à l'occasion des travaux). Des affaissements ont été constatés.

Il indique que l'éventuel risque d'accroissement d'affaissement de ce mur pourrait déstructurer sa résistance et donc représenter un danger pour les piétons, vélos, empruntant la sente.

Après avoir consulté le maître d'œuvre, Monsieur de PUYBAUDET du Cabinet Foncier Experts, une consultation a été organisée auprès de quatre entreprises : ETS SETI - ETS AXAN TP – MTP – SEGEX.

Trois réponses ont été reçues, l'entreprise SETI n'ayant pas répondu.

Entreprises	Prix HT	Position
AXAN TP	23 134.20 €	2
MTP	20 600.20 €	1
SEGEX	32 166.17 €	3

Au vu du tableau précédent, l'entreprise MTP se distingue des autres offres.

Le maître d'œuvre propose donc de retenir la proposition de l'entreprise MTP pour un montant de 20 600,20 € HT soit 24 720.24 € TTC. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-02
TRAV. VOIRIE
CHOIX
ENTREPRISE

2°/ Choix entreprise voirie Raville suite à Commission d'Appel d'offres du 03/02/2017

Dans le cadre des travaux d'aménagements de voirie rue des Mésanges et rue du Pressoir à Raville, Michel LETHUILLIER donne connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2017, relatif au choix des entreprises et propose d'entériner l'avis de cette commission, à savoir :

- l'entreprise EUROVIA pour la tranche ferme pour un montant de 118 004,85 € HT, soit 119 420.91 € TTC. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-03
PLAQUES
DE RUES
CHOIX
ENTREPRISE

3°/ Choix entreprise pour plaques de rues suite à consultation

Dans le cadre de la consultation réalisée pour la fourniture et pose de 175 plaques de rues sur la commune, Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mars dernier a décidé de retenir la société LACROIX Signalisation pour la fourniture et pose de 175 plaques en acier émaillé pour la somme de 20 179,31€ HT, soit 24 215,17€ TTC.

Monsieur le Maire propose d'entériner cette décision qui est adoptée à l'unanimité.

4°/ Situation travaux atelier municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la première phase des travaux de construction de l'atelier municipal (fondations) est terminée. Il indique que, par souci de sécurité, l'accès au chantier se fait par la propriété de Monsieur et Madame LANDEMARRE, en accord avec ces derniers, l'architecte, les entreprises et le coordonnateur de sécurité.

Il est prévu l'abattage de plusieurs arbres et le démontage d'un lampadaire avant la suite des travaux. Le charpentier devrait intervenir mi-avril ; si les délais sont respectés les travaux devraient se terminer fin 2017 – début 2018.

II – FONCIER

D.2017/03/31-04
PROJET
CESSION
TERRAIN

1°/ Projet cession terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu le 03/02/2016 un médecin spécialiste recherchant un terrain sur la commune de Cherisy pour y construire un cabinet.

Plusieurs sites potentiels ont été visités sur des terrains appartenant à la commune : soit un emplacement situé derrière la maison de santé du Docteur Roudière, soit un emplacement en zone Ns près du stade.

Ces propositions de site ont d'ailleurs été relatées lors du conseil municipal du 9 septembre 2016.

En ce qui concerne le terrain situé près du stade :

Dans un premier temps, les services d'instruction des permis de construire de l'Agglo de Dreux ont été consultés pour une éventuelle construction sur une parcelle classée en Ns du PLU.

L'article Ns1 du PLU prévoit la possibilité de construction ou installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, sous réserve du respect des autres dispositions du règlement. Le projet pourrait donc être autorisé.

Dans un deuxième temps, un certificat d'urbanisme positif a été délivré le 01/07/2016 confirmant qu'une opération de construction d'un bâtiment d'intérêt collectif (maison médicale privée) était réalisable dans le cadre du règlement actuel du PLU.

Le 3 mars dernier, les initiateurs du projet se sont de nouveau manifestés confirmant leur souhait de pouvoir concrétiser leur éventuel projet. A cet effet, ils seraient acquéreurs d'une parcelle d'environ 4 000 m² à détacher sur les parcelles cadastrées ZO 279 – ZO 282 et ZO 217 au prix de 16 €/m², la commune prenant en charge les frais de bornage pour la division de terrain.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le grand intérêt qu'il y aurait pour le rayonnement de la commune et du pays drouais de permettre la réalisation d'un tel projet.

Après délibération, le conseil :

- autorise le détachement d'un terrain d'environ 4 000 m² pour la réalisation de ce projet sur les parcelles ZO 279 et ZO 282,
 - sollicite le Cabinet FORTEAU FAISANT pour effectuer le bornage,
 - donne son accord pour la cession de 4 000 m² environ au tarif de 16 €/m²,
 - donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier qui serait confié, en ce qui concerne la commune, à Maître POPOT à Cherisy
- Adopté à la majorité des votes exprimés (18 Pour – 1 Abstention).

III – FINANCES

D.2017/03/31-05

COMPTE

ADMIN. 2016

BUDGET GENERAL

1° / Comptes administratifs 2016

a) Budget Général

Le compte Administratif 2016 sur le budget général est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2016 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 429 861,28 € pour 2 772 651,06 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 839 863,15 €), ce qui porte en fonctionnement l'excédent cumulé de fonctionnement à **+1 342 789,78 €**.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1097 465,83 € pour 951 456,80 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2016 se solde donc par un déficit de 146 009,43 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 284 926,22 €.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2016, est excédentaire de 1 196 780,75 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2016 du budget général. Adopté à l'unanimité.

b) Budget Eau

D.2017/03/31-06

COMPTE

ADMIN. 2016

BUDGET EAU

① Section de Fonctionnement

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2016 et présente le compte administratif du budget « Eau » arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 148 910,82 € pour 260 863,06 € de Recettes en tenant compte tenu de l'excédent antérieur reporté (66 768,78 €), ce qui porte en Fonctionnement l'excédent cumulé à 11 952,24 €.

② Section d'Investissement :

En section d'investissement, le déficit ressort à 3 031,42 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur excédentaire (106 519,40 €) l'excédent global de clôture en investissements ressort à 103 487,98 €.

Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 108 920,82 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2016 du budget « Eau ». Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-07
COMPTE
ADMIN. 2016
CCAS

c) Budget CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2016 et présente le compte administratif du budget CCAS dont l'excédent global de clôture ressort à 5 504,84 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2016 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-08
APPROBATION

2°/ Approbation des comptes de gestion du trésorier

COMPTE GESTION
BUDGET GENERAL

a) Budget Général

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2016 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2016 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	-284 926,22		138 917,19	- 146 009,03
FONCTIONNEMENT	1 314 789,37	474 926,22	502 926,63	1 342 789,78
TOTAL	1 029 863,15	474 926,22	641 843,82	1 196 780,75

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-09
APPROBATION
COMPTE GESTION
BUDGET EAU

b) Budget Eau

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2016 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2016 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	39 750,62	0	- 42 782,04	- 3 031,42
FONCTIONNEMENT	66 768,78	0	45 183,46	111 952,24
TOTAL	106 519,40	0	2 401,42	108 920,82

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-10

c) Budget CCAS

APPROBATION
COMPTE GESTION
BUDGET CCAS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2016 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2016 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)^o
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	0	-		
FONCTIONNEMENT	4 160,07	-	1 344,77	5 504,84
TOTAL	4 160,07	-	1 344,77	5 504,84

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité

3° / Affectation des résultats 2016

D.2017/03/31-11

AFFECTATION

RESULTATS

BUDGET GENERAL

a) Budget Général

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget général,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 1 342 789,78 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2016		1 342 789,78
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2016 (compte D 001)		- 146 009,03
Restes à réaliser en dépenses	-	378 880,00
Restes à réaliser en recettes	+	78 880,00
Total à RAR au 31/12/2016		300 000,00
Besoin de financement	=	446 009,03
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		446 009,03
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		896 780,75

Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-12

AFFECTATION

RESULTATS

BUDGET EAU

b) Budget Eau

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Eau
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 111 952,24 € et un déficit d'investissement de 3 031,42 €,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2016		111 952,24
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2016 (compte D 001)		- 3 031,42
Restes à réaliser en dépenses	-	0
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2016	-	0
Besoin de financement	=	0
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		3 031,42
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		108 920,82

Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-13
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 du CCAS
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent d'exploitation
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016	
<u>INVESTISSEMENTS</u>	
RESULTAT AU 31/12/2016	
EXCEDENT.....	5 504,84
DEFICIT.....	
001 Dépenses d'investissement	
<u>EXPLOITATION</u>	
EXCEDENT AU 31/12/2016	
- exécution du virement à la section exploitation	
Recette 1068 avec titre de recette.....	
Dont 0(reste à réaliser au 31/12/2016)	
002 Recettes de fonctionnement	5 504,84

Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-14
BUDGET PRIMITIF
2017

4°/ Budgets primitifs 2017

a) Budget Général

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :
La population municipale est de 1 888 habitants au 01/01/2017 (chiffre communiqué par l'INSEE.)
La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.
Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 266 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),
La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,
La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m²,
La dette en capital s'élève au 01/01/2017 à 675 535,10 € soit une dette de 357,80 € par habitant (la moyenne nationale étant de 607 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2017 est de 87 069,80 €, soit 46,12 € par habitant alors qu'elle est de 87 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2014).

➤ **Section de fonctionnement** : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 560 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 360 000 €.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour 700 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 120 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 470 000 €.

Les principales recettes sont :

- a) les impôts et taxes pour 1 177 500 € dont :
- 527 477 € pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
 - 602 094 € au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont 120 000 € pour la compétence Enfance-Jeunesse)
 - 16 266 € au titre du FNGIR
- b) les dotations de l'Etat du Département et de la Région pour 239 000 € (baisse de 15 000 € de la dotation forfaitaire de l'Etat)
- c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 200 000 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 1 200 000 € (soit 42,20% du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

➤ **Section d'investissement** : elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 265 000 €**.

Les principales dépenses 2017 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

Remboursement en capital de la dette	66 188
Frais révision PLU et documents urbanisme	40 000
Acquisition terrains	50 000
Eclairage Public divers	45 000
Vidéo protection	20 000
Matériel roulant et espaces verts	100 000
Panneaux signalisation	40 000
Panneaux d'information lumineux	25 000
Matériel bureau - mobilier	20 000
Installation matériel outillage et jardinières	20 000
Matériel atelier	20 000
Agencement salle polyvalente	5 000
Fenêtres mairie	30 000
FDI 2016 Voiries Raville (rues des Mésanges et du Pressoir)	350 000
Voiries diverses	70 000
Construction atelier communal	350 000
Rénov. Ecole primaire	50 000
Plantation arbustes allée Cimetière	10 000
Travaux élagage et débroussaillage divers	20 000
Mur belvédère	30 000
Accessibilité handicap	50 000
Construction d'un restaurant scolaire	490 000

Les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- 1 200 000 € d'autofinancement brut communal,
- 446 009 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 135 418 € de remboursement de TVA sur exercice 2015
- 408 880 € de subventions :
- 46 920 € pour vente terrain (Gendre)

Le budget général 2017 s'établit à 4 825 000 € (Fonctionnement et Investissement).
Ce budget primitif Général 2017 est adopté à l'unanimité

D.2017/03/31-15
BUDGET EAU 2017

b) Budget Eau

M. le Maire présente le budget primitif 2017 pour l'Eau.

Il s'établit à 250 000 € pour la section de fonctionnement et à 105 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le budget du service « Eau » s'élève donc globalement à 355 000 €.

Après délibération, le budget primitif pour le service « Eau » est adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-16
BUDGET CCAS 2017

c) Budget CCAS

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2017 pour le CCAS à hauteur de 16 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Après délibération, le budget CCAS 2017, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 16 000 €, est adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-17
SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS

5° / Subventions aux associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2017, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire versé en 2016	Proposition Budget 2017
Caisse Ecole Primaire	390	398
ANERVEDEL	44	45
U.D.T.L.	109	111
R.T.V.	271	276
Radio Grand Ciel	271	276
La Cour de Récré	239	244
AVIEL	1 087	1 109
Squash'eur 28	250	255
Football Club de Cherisy	2 707	2 761
Comité des Fêtes	1 030	1 051
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	1 030	1 051
Association Saint Pierre	1 030	1 051
Tennis C.T.C.	1 082	1 104
Anciens Combattants	596	608
Questions pour Un Champion	130	133
CAUE	214	0
Prévention routière	130	133
Ass. Schweitzer Aide à domicile	250	255
Association Paralysés de France	130	133
SPDA Sézazereux	172	175
Judo Club Abondant	250	255
CHERIS'LOULOUS	240	245
FLORA GALLICA	196	200
AVERN	196	200
ZI COLOS	-	100
Divers	1 000	2 513
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	13 044	14 682

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
MME HAIE ne prend part au vote pour la subvention au Club Soleil d'Automne.
M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Tous les dossiers de demande de subvention n'étant pas encore parvenus en mairie, il est décidé que le versement de la subvention interviendra après réception et étude de ces derniers.

Ludovic DESHAYES intervient et demande la possibilité d'obtenir une avance sur trésorerie ou avance sur subvention d'un montant de 8 000 € pour un projet de manifestation à l'occasion des 40 ans du Club de Football. Monsieur le Maire lui répond que pour étudier la demande, il est nécessaire de produire un projet et un budget prévisionnel de la manifestation en question.

D.2017/03/31-18
VOTE DES TAUX

6° / Vote des taux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2016 qui resteraient inchangés.

Ces taux seraient donc pour 2017 :

Taxe d'habitation :	11,13% (soit un produit de 203 902 €)
Taxe foncière bâti :	17,01% (soit un produit de 298 866 €)
Taxe foncière non bâti :	27,67% (soit un produit de 24 709 €)

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

IV- ADMINISTRATIF

1° / Organisation des bureaux de vote

Dans le cadre de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains, il est procédé à l'organisation de la tenue des deux bureaux de vote.

D.2017/03/31-19
MODIFICATION
REGLEMENT
SIEPRO

2° / Modification du règlement du SIEPRO

Considérant les modifications successives des règlements de subventions aux communes et aux EPCI pour leurs investissements et notamment, la substitution du FDI au FDAIC et à la convention Départementale concernant les travaux d'enfouissement de réseaux ;

Considérant que le SIEPRO est maître d'ouvrage des enfouissements réalisés,

Considérant la volonté exprimée des membres du SIEPRO et des élus Départementaux pour que l'aide financière allouée bénéficie aux communes,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le règlement du SIEPRO,

Vu la délibération n° DEL/2017/002 du comité syndical du SIEPRO, en date du 28/02/2017,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification du règlement du SIEPRO comme suit :

Amendement applicable au 01/01/2017

<p>Dissimulation des réseaux électriques :</p> <p>Sous réserve de l'existence de crédits budgétaires suffisants et sous contrôle du bureau.</p> <p>Bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute commune dont le projet atteint un nombre de points > ou = à 70 ; <p>Points obtenus selon que :</p> <ul style="list-style-type: none">- Existence chute de tension = 50 points- Réseau en fils nus = 50 points- Travaux simultanés avec réseau eau potable : 30 points- Travaux simultanés avec travaux SICAE ELY = 20 points- La commune adhère à un programme AVAP = 10 points- La commune n'a pas été aidée depuis 5 ans = 20 points- Ce dossier a été ajourné en n-1 = 20 points <ul style="list-style-type: none">• Tout projet hors du dispositif cité ci-dessus.	<p>MOA : SIEPRO</p> <p>MOA : SIEPRO Sous réserve d'acceptation du bureau Syndical</p>	<p>1- Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Bureau du Syndicat</p> <p>Participation de la commune à hauteur de 30 % du montant HT du décompte final des travaux jusqu'à 100 000 € H.T.</p> <p>Au-delà de 100 000 € H.T., participation de la Commune à hauteur de 50%.</p> <p>2 - Participation de la commune de 50 % du montant HT des travaux.</p> <p><u>Applicable au 01/01/2017</u></p> <p>Subvention du Conseil Départemental 28 :</p> <p>Le SIEPRO, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, dépose le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement et par conséquent perçoit ladite subvention.</p> <p>Celle-ci ainsi notifiée sera déduite du montant de la participation demandée à la commune par le SIEPRO.</p>
--	---	---

D.2017/03/31-20
STATUTS
SICME

3° / Modification statuts du SICME

Par délibération n° 2017-02/01 du 21 février 2017, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME) a adopté la modification des statuts du SICME :

- suite à la fusion de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon au sein de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.
- pour régulariser le changement de trésorerie effectif depuis le 01/01/2016 en substituant à l'article 11 « Nogent le Roi » par « Maintenon ».

Il convient que chaque commune et communauté d'agglomération vote cette modification des statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SICME. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-21
CONVENTION
COMMUNE/
LANDEMARRE
TRAVAUX
ATELIER
COMMUNAL

4°/ Convention Commune/Landemarre pour travaux atelier communal

Dans le cadre des travaux de construction d'un atelier communal dans le parc de la Mairie, Monsieur le Maire expose que pour accéder au chantier, plusieurs possibilités ont été envisagées :

- 1°/ Soit par le parking de la Mairie / Notaire à partir de la rue Charles de Gaulle
- 2°/ Soit en traversant le parc de la Mairie à partir du centre bourg et de la rue des Fleurs.

Après entretien avec l'architecte, les entreprises, le coordonnateur-sécurité, il est apparu que ces 2 options seraient mal sécurisées par rapport aux usagers fréquentant la mairie et les enfants jouant dans le parc.

Le riverain immédiat du chantier, Monsieur LANDEMARRE, a donc été consulté pour permettre d'accéder au chantier au travers de sa propriété.

Ce dernier ayant accepté, l'accessibilité se fera au travers de l'espace vert reliant le parc aux "Hauts de Cherisy", à partir de la rue du Parc.

Cette solution résout au mieux les problèmes de sécurité et ne perturbe pas les activités liées à l'aire de jeu, ni l'utilisation de l'Espace Hugo ni les services de la Mairie.

Il convient donc de passer une convention entre la commune et Monsieur et Madame LANDEMARRE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-22
PROPOSITION
REPLACEMENT
COMMISSION
IMPOTS

5°/ Proposition remplacement pour la Commission des Impôts

Dans le cadre de la Commission Communale des Impôts Directs, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur Cyrille DESHAYES – Commissaire suppléant (hors commune), décédé dernièrement.

Deux noms sont proposés :

- Madame CATEL Marie-José et Monsieur PAPIN Gérard.

Cette proposition sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques, chargée de nommer les commissaires de la CCID. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-23
CREATION
POSTE ADJOINT
ADMIN.
PRINCIPAL
2EME CLASSE

6°/ Création poste adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe le Conseil Municipal qu'un adjoint administratif 2^{ème} classe actuellement en poste, répondant aux conditions fixées par l'article 10 du décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié, pouvait prétendre à un avancement de grade au 01/01/2017, comme proposé par le Centre de Gestion.

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°/ de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 35h heures par semaine à compter du 31/03/2017.

2°/ d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet. Adopté à l'unanimité.

D.2017/03/31-24
HEURES
SUPPLEMENTAIRES

7°/ Heures supplémentaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des heures supplémentaires peuvent parfois être réalisées pour nécessité de service par les agents communaux.

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Il est décidé d'autoriser tous les agents communaux à réaliser plus de 25 heures supplémentaires par mois et de percevoir le salaire correspondant. Adopté à l'unanimité.

8°/ Transfert des routes départementales C4

Monsieur le Maire expose la proposition du Conseil Départemental d'Eure et Loir de déclassement des routes départementales suivantes dans le réseau des voies communales :

- RD 308 transférable en voirie communale
- RD 303.10 et RD 303.2s déclassées en C5 (liaison agricole)
- RD 116, RD 303-12, RD 308-2 non transférables et devront rester en C4.

Conformément au Code de la voirie routière, le déclassement est prononcé au vu de délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Départemental, sans enquête publique préalable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de reclasser en voie communale les routes départementales susvisées déclassées par le Conseil Départemental. Adopté à l'unanimité.

V – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Christian BOUCHER informe le conseil municipal que des ateliers/jeux sportifs ont été mis en place pendant la pause méridienne : 4 groupes de 17/18 enfants ont été constitués, chacun pris en charge par un animateur ; 4 activités différentes sont proposées par semaine pour chaque groupe. Il a été constaté une baisse des jeux violents.

La commission scolaire se réunira jeudi prochain 6 avril pendant la pause méridienne pour un déjeuner en cantine.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Michel LETHUILLIER rappelle aux membres du conseil municipal la signature de la convention Participation Citoyenne jeudi 6 avril prochain à 18 heures en présence de Monsieur le Sous-Préfet et du Lieutenant GHEYSEN Commandant de la Gendarmerie de Dreux.

↳ Il informe le conseil municipal qu'un éboulement s'est produit dans 2 caves de la rue Charles de Gaulle (chez des particuliers), peut-être dû au ruissellement d'une fuite d'eau qui pourrait provenir du réseau communal sous voirie. Les experts des diverses assurances ont été mandatés sur place. M. le Maire a également fait appel à l'entreprise GINGER pour un diagnostic géotechnique du lieu.

↳ M. le Maire remarque que la commune est propre, il indique qu'il faut réfléchir aux méthodes de traitement pour les espaces verts, suite aux nouvelles normes.

TOUR DU TAPIS

Laurence CHOTARD

↳ Donne compte rendu de la dernière réunion de la commission Vie Associative. Confirme que le Troc Plantes aura lieu le samedi 20 Mai avec cette année l'animation de 2 ateliers pour les enfants. Souhaite faire un sondage dans la Lettre Municipale sur la création d'un atelier photo.

↳ Demande si une salle municipale serait libre le vendredi soir pour des entraînements de danse. Il s'avère qu'aucune salle n'est disponible pour ce créneau.

B. LOQUET

↳ Signale que le bulletin municipal va bientôt paraître.

↳ Commission des Jeunes : indique qu'une rencontre a eu lieu avec Madame THOMAS de l'ASC Mézières à propos du PIJ, lors de la dernière Commission. Plusieurs propositions peuvent être étudiées à l'intention des jeunes. Un flyer sera distribué avec la prochaine lettre municipale.

- N. KERMARREC
- ↳ Remercie Catherine Duthil et Florence Delisle pour leur collaboration dans le dossier du cimetière.
 - ↳ Signale un panneau sens interdit endommagé au rond-point du Petit Cherisy.
- R.J. MOREAU PAGANELLI
- ↳ Signale que les portes de l'église auraient besoin d'être repeintes.
- D. LEGER
- ↳ Indique que la porte du cimetière est difficile à ouvrir. M. le Maire indique que, suite aux vols de fleurs qui continuent à se perpétrer, une nouvelle caméra vient d'être installée sur le parking du cimetière.
 - ↳ Demande si les panneaux Stop rue des Plantes vont perdurer. M. le Maire répond affirmativement ; la société VIA ROUTE sera relancée pour une mise en place réglementaire de ces panneaux.
- D. ROBERT
- ↳ Indique que l'Agglo de Dreux envoie des courriers aux propriétaires d'assainissement non collectif ; sont concernées notamment les installations classées E. M. le Maire informe qu'une réunion à ce sujet devrait se tenir mi-avril à Ouerre.
- J. POULAIN
- ↳ Si les travaux de la SNCF sont terminés, leur demander de déposer tous les panneaux et pancartes.
- F. DELISLE
- ↳ Signale des branchages laissés sur le trottoir rue de Germainville suite à la taille d'une haie par un habitant. M. le Maire lui fera un courrier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01 heures 15

N° DELIBERATIONS	OBJET